

SEANCE DU 30 mars 2021

Etaient présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Marylin DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Cédric ANGOULEVANT, Vincent BASTON, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

Absent : Franck LEJEUNE (pouvoir à C. ANGOULEVANT)

Secrétaire de séance : Luc PEYRONEL

M. Le Maire dispose le conseil dans une assemblée où les précautions sanitaires sont respectées. Compte tenu du problème de pandémie, les Conseillers présents et la Secrétaire de mairie se réunissent séparément dans la plus grande salle de la commune et à la mairie (plus deux personnes en visio) : ils y rentrent avec leur masque, et sont installés de manière à respecter la distanciation physique et les gestes barrières. Le conseil commence à 18 heures.

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 mars 2021 est :

- Approbation compte administratif 2020
- Approbation compte de gestion 2020
- Affectation de résultat 2020 et vote du budget primitif 2021
- Demande de subventions
- Vote des taux d'imposition 2021
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance.

1- Approbation compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020

Les résultats de gestion 2020 sont les suivants :

- **Section d'investissement** : avec des recettes de 123 170,19 € et des dépenses de 178 440,25€, le résultat est de -55 270,06 € qui, avec le résultat reporté de 2019 de -8 059,42 €, donne un résultat de clôture 2020 de -63 329,48 €.
- **Section de fonctionnement** : avec des recettes de 140 752 € et des dépenses de 88 802,74€, le résultat de l'exercice est de 51 949,32€ qui, ajouté au résultat reporté de 2019 de 105 725,39 €, donne un résultat de clôture 2020 de 157 674,71 €.

Soit un **excédent global 2020 de +94 345,23 €.**

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour valider ces comptes.

2- Affectation de résultat 2020 et vote du budget primitif 2021

L'affectation du résultat 2019 est le suivant :

- 002 - Report excédent de fonctionnement : 94 345,23€
- 1068- Excédent de fonctionnement capitalisé : 63 329,48 €
- 001 - Report déficit d'investissement : -63 329,48 €

suite à la Commission Finances du 19 mars 2021, et après approbation de tous les membres du conseil.

Le budget primitif 2021 s'équilibre comme suit :

- Section d'investissement : 246 766,03 €
- Section de fonctionnement : 213 097,05€

→ Le Maire explique les dépenses.

Notre commune a, depuis plusieurs mandatures, investi de manière résolue pour **préserver son patrimoine**, et le valoriser pour répondre aux besoins de notre époque.

L'**entretien** des bâtiments se poursuit :

- Le **logement municipal (ancien presbytère)** avait été **fort bien isolé** au tournant du siècle, ce qui permet l'accueil de familles de locataires selon les normes en vigueur aujourd'hui. Depuis fin 2020, des réparations devenues nécessaires ont été engagées (menuiseries).
- Le **gîte communal (ancienne école)** est bien apprécié des clients touristiques, pour lesquels des équipements de loisirs vétustes vont être remplacés en 2021.
- La **mairie** elle-même requiert en 2021 des réparations de menuiserie (volets et porte extérieure des sanitaires).

Les **principaux investissements** côté patrimoine portent en 2021 sur deux volets **soutenus par l'Etat** :

- **Urgence climatique** : il faut **éliminer l'émission de Gaz à Effet de Serre au plus vite**. Pour stopper le système actuel de chauffage au gaz dans le logement communal, une étude thermique est en cours afin de choisir entre les systèmes de Pompe A Chaleur (PAC Air-Eau ou Eau-Eau – géothermie –). Des rencontres sont organisées auprès d'autres municipalités qui les ont mis en œuvre, et des sources de financement (Etat, Département) ont été qualifiées.
- **Culture et tourisme** : l'église a bénéficié depuis 2017 d'un plan de sauvegarde, puis de restauration en 3 phases. En 2021 la réouverture au public sera possible après les finitions intérieures (boiseries) et extérieures (enduits, drainages). Ce gros projet s'appuie sur un **plan de financement pluri-annuel** (subventions, donations, emprunt à un taux d'intérêt très bas de 0,22% auprès de la banque publique Agence France Locale).

Cet édifice pourra ainsi constituer une étape du futur « tour des églises peintes du Perche » qu'étudie la ComCom, d'autant que le **restaurant** « le Grand Claireau » constitue un atout supplémentaire pour ce tourisme culturel.

En 2021 des changements techniques vont produire des **économies de fonctionnement** :

- Logement communal : coût des consommables gaz divisé par 2, grâce à un nouveau contrat adossé à l'AMRF Association des Maires Ruraux de France ;
- éclairage public, avec le remplacement des 40 anciennes lampes au mercure ; le paiement est prévu sur 3 années, à partir de 2022, avec une subvention (Etat, Département, Energie28) des 2/3 du coût ;
- maintien des indemnités des élus aux taux de la précédente mandature ;
- pas de petites économies : simplification des abonnements téléphoniques en mairie.

Deux autres projets importants devraient aboutir en 2021, conduits à l'instigation des services départementaux, et sans aucun coût pour la municipalité :

- pour tous les habitants, les raccordements à la Fibre pour l'accès internet ;
- le remplacement de l'alimentation électrique obsolète de La Corbinière, avec enfouissement de tous les réseaux aériens (téléphone et fibre) et nouvel éclairage.

→ Le Maire explique les recettes.

- Les dotations sont bonnes : une nouvelle source s'est ajoutée fin 2020 aux filières habituelles (DSIL, FDI, DETR) ; elle provient de l'Etat, grâce au Plan de Relance National.
- La suppression de la taxe d'habitation des résidences principales a été entièrement compensée dans les dotations 2021.
- Deux des opérateurs télécoms continuent de louer notre château d'eau pour assurer (Bouygues) et développer (Free) leur couverture en téléphonie mobile.
- Les encaissements de loyers seront inférieurs du fait de la durée nécessaire aux réparations du logement communal avant l'arrivée des nouveaux locataires ; de même la situation sanitaire fait peser une incertitude sur les locations du gîte communal.

→ Le Maire explique les Perspectives au-delà de 2021.

L'état des services à la population est jugé satisfaisant, ce qui permet d'attendre 2022 pour renouveler des équipements ou faire évoluer le cadre de vie :

- Réseau d'eau potable : le SIDEP a inscrit pour 2022 le renouvellement de canalisations anciennes, la maintenance du château d'eau. La municipalité en profitera pour étudier avec le SDIS (pompiers) quelles bouches d'incendie renouveler ou réadapter.
- Voiries : écoulement des eaux pluviales et lutte contre submersion ou ravinement.
- Chemins ruraux : remblaiement, parcours pédestres ou vélo.
- Cimetière : plantations, gestion des emplacements, accès par internet aux plans, photos et données de concessions pour les familles distantes.
- Tourisme : accueil sur Internet pour visiteurs potentiels.

→ Après les différentes questions posées au Maire, le conseil donne son accord à l'unanimité.

3- Demande de subventions

Le conseil décide d'accorder des subventions à :

- Association du Patrimoine : 55€
- CEDREL (Résistance en Eure-et-Loir) : 50€
- ADMR : 70 €

4- Vote des taux d'imposition 2021

M Le Maire rappelle les taux d'imposition 2020 (taxe d'habitation : 5,98%, taxe foncière bâtie : 9,52%, taxe foncière non bâtie : 17,90%) en soulignant que la taxe d'habitation en 2021 a été supprimée (sauf résidences secondaires). Dans la mesure où la préoccupation du conseil face à l'épidémie est de ne pas modifier ces taxes, le conseil après délibération décide de ne pas réévaluer les impôts 2021 et de continuer à appliquer les taux suivants :

- taxe d'habitation : 0% sauf pour les résidences secondaires (total d'environ 6 040€),
- taxe foncière bâtie : 9,52% (auxquelles s'ajoutent les 20,22% prélevés par le département et qui reviennent à la commune, soit un total de 29,74%),
- taxe foncière non bâtie : 17,90%.

5- Questions diverses

- **Elections départementales et régionales** : une composition des bureaux est aménagée pour les dimanches du 13 et 20 juin. [ces dates ont été reportées aux 20 et 27 juin]
- **Consultation sur les communautés de communes** : le Maire informe que notre commune devra effectuer un vote pour se prononcer sur le choix de la ComCom des Forêts du Perche au 30 mars 2021 de prendre en charge l'Autorité de Mobilité (pour faciliter le co-voiturage, les transports à bas coût des populations fragiles, et réduire l'empreinte carbone des transports privés et publics), en complément du rôle de la Région (transport scolaires).
- **Chute d'arbres** : après la chute d'un peuplier, tous les peupliers seront coupés par le propriétaire de l'étang des Pesles le long de la route CD 155-3.
- **Vaccinations Covid** : le centre de vaccination de Senonches (d'abord éphémère et devenu permanent) a eu une importante mobilisation. Grâce aux vaccins Pfizer et Moderna, 700 personnes ont pu être vaccinées (dont 50 personnes de La Saucelle) avec, pour commencer, les personnes de plus de 75 ans, puis celles de tranches d'âge inférieures comportant une comorbidité ainsi que les soignants.
- **Eglise** : les travaux avancent. Le mur Nord a été refait et le creux à son pied consolidé et rebouché avec drainage. Le carrelage avance. Un mariage devrait avoir lieu le 3 juillet.

- **Lampadaires** : Quelques lampadaires qui ne s'allument plus seront réparés par le prestataire piloté par Energie28. A cette occasion, le Maire remercie les habitants qui transmettent des informations sur des dysfonctionnements.

Le conseil municipal se termine vers 20h.

Le prochain conseil aura lieu en juin 2021, après les élections départementale & régionale.

